



Ville de Puttelange-aux-Lacs

Hôtel de ville
Rue Wilson

Tél 03 87 09 60 01
Fax 03 87 09 55 04

Email : mairie.puttelange@wanadoo.fr

Puttelange-aux-Lacs, le 25 mai 2020

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 mai 2020 – 11h00 – RECTIFICATIF

Présents : M. DECKER Claude, M. VICO Francisco, Mme HENRY Anne-Marie, M. TABBONE Antonio, Mme FOEGEL Martine, M. TRINKWELL Jean-Marie, Mme JANSEM Myriam, M. BERG Raymond, M. DURAND Gérard, Mme MICHON Isabelle, M. POSTAL Dominique, M. MEYER Fernand, Mme HAMANN Isabelle, M. GABRIEL Alain, Mme SADLER Mélanie, M. SCHNEIDER Pascal, Mme BECKER Coralie, Mlle BARBANO Tiffany, M. NEUMANN Jean-Luc, Mme ISLER Charlène, M. MULLER Grégory, Mme MARTINET Frédérique

Procurations : Mme OLTMANN Viviane à M. DECKER Claude

Le vingt trois mai deux mille vingt, à onze heures, **au Centre d'Action Culturel** de Puttelange-aux-Lacs, se sont réunis les nouveaux élus suite aux convocations adressées le 18 mai 2020, pour l'élection du maire et des adjoints.

A 11 heures 00, la séance est ouverte sous la présidence de M. Claude DECKER, maire sortant.

Le quorum étant atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

1) Installation des Conseillers Municipaux

Après appel nominal, M. Claude DECKER procède à l'installation dans leurs nouvelles fonctions de Conseillers Municipaux des personnes suivantes :

- | | |
|----------------------------|-----------------------------|
| 1. M. DECKER Claude | 13. M. GABRIEL Alain |
| 2. Mme HENRY Anne-Marie | 14. Mme BECKER Coralie |
| 3. M. VICO Francisco | 15. M. SCHNEIDER Pascal |
| 4. Mme FOEGEL Martine | 16. Mlle BARBANO Tiffany |
| 5. M. TRINKWELL Jean-Marie | 17. M. BERG Raymond |
| 6. Mme JANSEM Myriam | 18. Mme SADLER Mélanie |
| 7. M. TABBONE Antonio | 19. M. DURAND Gérard |
| 8. Mme MICHON Isabelle | 20. M. NEUMANN Jean-Luc |
| 9. M. POSTAL Dominique | 21. Mme ISLER Charlène |
| 10. Mme HAMANN Isabelle | 22. M. MULLER Grégory |
| 11. M. MEYER Fernand | 23. Mme MARTINET Frédérique |
| 12. Mme OLTMANN Viviane | |

M. le Maire donne la présidence de la séance au doyen d'âge : M. Francisco VICO

2) Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Mlle BARBANO Tiffany est désignée pour assurer ces fonctions.

3) Election du Maire

M. le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par

l'article L.2122-7 précité. M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures où MM. Decker et Neumann se portent candidats, il est procédé au vote à bulletin secret. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	22
- bulletins blancs ou nuls :	1
-suffrages exprimés :	21
- majorité absolue :	12
Ont obtenu :	
- M. Claude DECKER :	dix-sept voix (17)
- M. Jean-Luc NEUMANN :	quatre voix (4)

M. Claude DECKER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

4) Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'approuver la création de six postes d'adjoints au maire à l'unanimité.

5) Election des adjoints

Le Maire a rappelé qu'en vertu des articles L 2122-4 et 2122-7-2 du Code Général des collectivités Territoriales, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Le Maire a constaté le dépôt de deux listes

- liste conduite par M. Francisco VICO

- liste conduite par Mme Charlène ISLER

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	13
A obtenu la liste de Francisco VICO :	dix-huit voix (18)
A obtenu la liste de Charlène ISLER :	quatre voix (4)

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par M. Francisco VICO. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

- 1 ^{er} adjoint :	M. Francisco VICO
- 2 ^{ème} adjoint :	Mme Anne-Marie HENRY
- 3 ^{ème} adjoint :	M. Antonio TABBONE
- 4 ^{ème} adjoint :	Mme Martine FOEGEL
- 5 ^{ème} adjoint :	M. Jean-Marie TRINKWELL
- 6 ^{ème} adjoint :	Mme Myriam JANSEM

6) Indemnités de fonction des élus

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le Code susvisé fixe le taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués
Vu les attributions du maire, des adjoints et des conseillers délégués (en application de l'article L2122-18 du CGCT), à savoir :

- M. Francisco VICO Travaux à Puttelange, Eclairage public, Sécurité, Vidéo-surveillance
- Mme Anne-Marie HENRY Education et Jeunesse, Réseau d'Aide Maternelle
- M. Antonio TABBONE Fêtes et Cérémonies, Associations, Manifestations Sportives, Communication
- Mme Martine FOEGEL Action sociale, Bibliothèque, Développement culturel
- M. Jean-Marie TRINKWELL Urbanisme, Travaux à Diefenbach, Logements, Camping
- Mme Myriam JANSEM Lotissements, Fleurissement-embellissement, Cimetière et église de Puttelange, gestion du mini-bus, Ordures Ménagères
- M. Gérard DURAND Pêche, Forêts, Cimetière et église de Diefenbach, Etangs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, à compter de leur date d'élection et pour la durée du mandat, aux taux suivants :

Fonction	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Taux retenu (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en €)
Maire	51,6	50,74	1973,48
Adjoints	19,8	18,94	736,77
Conseiller délégué	6	6	233,36

- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50